

A R R E T E
portant composition nominative du
Conseil Économique, Social et Environnemental
de la région Centre-Val de Loire
(CESER)

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.4134-1 et L.4134-2, R.4134-1 à R.4134-7 ;

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (grenelle 2) ;

VU la loi n° 2017-86 du 27 juillet 2017 relative à l'égalité à la citoyenneté, notamment son article 56 ;

VU la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, notamment son article 231 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant Mme Sophie BROCAS préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

VU la circulaire interministérielle n°IOMB2317147J du 19 septembre 2023 relative aux modalités de renouvellement des CESER au 1^{er} janvier 2024, soulignant la nécessité, au sein de ces Conseils, de veiller à la représentativité

des organisations, de renforcer la représentation des jeunes et de respecter l'obligation de parité entre les femmes et les hommes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 23.302 du 30 novembre 2023 portant composition des quatre collèges du CESER de la région Centre-Val de Loire ;

SUR PROPOSITION de la secrétaire générale pour les affaires régionales,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} :

Est constatée la désignation au Conseil Économique, Social et Environnemental de la région Centre-Val de Loire, pour une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2024, des membres figurant sur la liste ci-après, relevant des quatre collèges.

1^{er} collège : entreprises et activités professionnelles non salariées (32 sièges)

3 membres désignés par la Chambre de Commerce et d'Industrie Centre-Val de Loire (CCIR) :

- Mme Sabine FERRAND
- M. Philippe GOBINET
- Mme Paulette PICARD

2 membres désignés par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre-Val de Loire (CRMA) :

- Mme Marie-Laure CHOLLET
- M. Fabien GALLOU

3 membres désignés par la Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire (CRA) dont un représentant de l'Union Régionale des Syndicats de Propriétaires Forestiers et Sylviculteurs :

- M. Hervé COUPEAU
- Mme Valérie LECLERC
- M. Dominique ROUZIES (forêt)

8 membres désignés par le MEDEF Centre-Val de Loire :

- M. Jean-Claude BROSSIER
- M. Jacky CHAPELOT
- Mme Romy CHRISTIN
- Mme Annick NOBLE
- Mme Déborah SCIOU

- M. Michel TISSIER
- Mme Béatrice TOURETTE
- M. Patrick UGARTE

1 membre désigné par le Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise (CJD) :

- M. Luc BELLIERE

4 membres désignés par la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Centre-Val de Loire :

- M. Patrice DUCEAU
- Mme Karine LAFONT
- M. Emmanuel MARDON
- Mme Aline MERIAU

2 membres désignés par l'Union des entreprises de proximité (U2P) :

- M. Jean-François ANGENAULT
- Mme Géraldine FERTEUX

2 membres désignés par la Chambre nationale des professions libérales (CNPL) :

- Mme Ouissal DELABARRE
- M. Jean-François RICHARD

1 membre désigné par l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) :

- M. Benoît COLIN

1 membre désigné par la Mutualité française Centre-Val de Loire :

- Mme Rose-Marie MINAYO

1 membre désigné par la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) Centre-Val de Loire :

- M. Henry FREMONT

1 membre désigné par Jeunes Agriculteurs – Centre-Val de Loire (JA) :

- M. Baptiste MENON

1 membre désigné par la Confédération Paysanne - région Centre-Val de Loire :

- M. Vincent PINON

1 membre désigné par la Coordination Rurale - région Centre-Val de Loire :

- M. Bruno MICHOUX

1 membre désigné par le Syndicat des entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC) :

- Mme Raïssa KIM

2^{ème} collège : organisations syndicales de salariés représentatives au niveau régional (32 sièges)

9 membres désignés par l'Union régionale CFDT :

- M. Teddy AVELINE
- M. Jean-Paul CARLAT
- Mme Martine FLACHER
- Mme Sabine LECONTE
- M. Gilles LORY
- Mme Michèle PERRIN
- M. Jean-Louis RENIER
- M. Julien REY
- Mme Cécilia VENTURO

9 membres désignés par l'Union régionale CGT :

- Mme Kenza AGHOUCY
- M. Laurent BENETEAU
- Mme Marion GAZEAX
- Mme Christine GONCALVES
- M. Willy LECLERC
- Mme Valérie LEMAIRE
- M. Nicolas LEPAIN
- M. Frédéric MARCHE
- M. Raphaël TILLIE

6 membres désignés par l'Union régionale FO :

- M. Noël ADAM
- Mme Elisabeth BACLE
- M. Jean-Yves BRUN
- Mme Patricia LAUPIN
- M. Christophe LEVEILLE
- Mme Maria PEREZ

3 membres désignés par l'Union régionale CFE CGC :

- Mme Marie-Christine CARATY-QUIQUET
- M. Philippe GUILLEMARD
- M. Sébastien MAYAUD

2 membres désignés par l'UNSA Centre :

- M. Jérémy CONDAMINET
- Mme Joëlle NEVEU

1 membre désigné par l'Union régionale CFTC :

- M. Thierry LEGRAND

1 membre désigné par la représentation régionale de la FSU :

- M. François BARDOT

1 membre désigné par Sud Solidaires :

- M. Philippe LAFEUIL

3^{ème} collège : organismes et associations qui participent à la vie collective de la région (32 sièges)

3 membres désignés par accord entre l'Université de Tours, l'Université d'Orléans et l'Institut national des sciences appliquées Centre-Val de Loire (INSA) :

- M. Pierre ALLORANT
- M. Abdel-Ilah HAMDouch
- Mme Nathalie GRENON

1 membre désigné par accord entre le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) :

- M. Ludovic HAMON (CNRS)

2 membres désignés par accord entre l'Union régionale des associations familiales (URAF) et Familles rurales Fédération régionale Centre Val de Loire :

- M. Hubert JOUOT
- Mme Noéline LEROY

1 membre désigné par la fédération régionale des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE) :

- *siège vacant*

1 membre désigné par l'Union régionale des Fédérations des œuvres laïques (URFOL) :

- Mme Carole BARREAU

1 membre désigné par l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) :

- Mme Laure DAVIOT-BEN MUSTAPHA

1 membre désigné par le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) :

- Mme Alicia MAINFERME

1 membre désigné par la Fédération des Jeunes Chambres Économiques Centre-Val de Loire :

- Mme Camille COLLOCH

1 membre désigné par accord entre l'Union fédérale des consommateurs – Que choisir (UFC-Que choisir) et le Centre Technique Régional de la Consommation :

- *siège vacant*

1 membre désigné par la représentation régionale de la Fédération nationale des usagers des transports (FNAUT) :

- M. Vincent DEGEORGE

1 membre désigné par accord entre l'Union sociale pour l'habitat de la région Centre (USH), la représentation du Comité régional Action Logement Centre-Val de Loire et la représentation régionale de l'Union nationale de la propriété immobilière (UNPI) :

- M. Philippe BOILLE (Action Logement)

2 membres désignés par la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) :

- M. Jean-Louis DESNOUES
- Mme Agathe LORRIOT

1 membre désigné par l'Union régionale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales (URIOPSS) :

- Mme Claire BOTTE

1 membre désigné par accord entre les délégations régionales des associations caritatives (Banque alimentaire, Secours populaire, Secours catholique, Croix rouge) :

- Mme Monique FANTIN (Banque alimentaire)

1 membre désigné par la représentation régionale de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) :

- M. Pascal LE STRAT

2 membres désignés par accord entre les Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) et les organisations régionales d'associations de personnes handicapées :

- Mme Aïcha BANIAN
- M. Mathieu ROBIN

1 membre désigné par la Fédération régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles :

- Mme Fanny COLLARD

1 membre désigné par le Groupement des associations patrimoniales du Centre (G7) :

- Mme Françoise AMIOT

1 membre désigné par l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT) :

- Mme Anaïs RUBAUD

1 membre désigné par la Fédération régionale des chasseurs :

- M. Jean-Paul MOKHTAR

Au titre de représentants d'associations de jeunesse et d'éducation populaire agréées par le ministre chargé de la jeunesse, âgés de moins de 27 ans au jour de leur nomination :

1 membre désigné par le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CRAJEP) :

- M. Gwenaël BROUDIC

1 membre désigné par la fédération des associations générales étudiantes (FAGE) :

- Mme May HAY-WEBER

Au titre de la protection l'environnement :

2 membres désignés par France Nature Environnement Centre-Val de Loire :

- Mme Nicole COMBREDET
- M. Samuel SENAVER

1 membre désigné par l'Association régionale des fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques Centre-Val de Loire :

- M. Thierry GAUTHIER

2 personnalités qualifiées dans le domaine de la protection de l'environnement :

- M. Frédéric BRETON
- Mme Isabelle PAROT

4^{ème} collège : personnalités qualifiées (4 sièges)

- M. Jean-Paul COMBEMOREL
- Mme Isabelle GAUDRON
- Mme Marie-Agnès LINGUET
- M. Frédéric MAURIN

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°23.068 du 6 avril 2023 constatant la désignation de nouveaux membres du Conseil Économique, Social et Environnemental de la région Centre-Val de Loire (CESER).

ARTICLE 3 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 27 décembre 2023
La Préfète de la région Centre-Val de Loire,
Signé : Sophie BROCAS

Arrêté n°23.327 enregistré le 27 décembre 2023

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s) ;**
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.